

COMMUNE DES CONTAMINES –MONTJOIE

ARRETE du MAIRE

**OBJET : Autorisation de voirie pour marquage au sol des arrêts de bus
Signaux GIROD EST**

ARD2023-034

Le Maire de la Commune des Contamines-Montjoie,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-6 et L 2215-4,

VU l'arrêté préfectoral n° 1249-65 bis, en date du 19 octobre 1965, réglementant la surveillance de la voie communale,

VU la demande présentée par l'Entreprise « Signaux Girod Est » en la personne de M. Grebert Fabrice, le 25 avril 2023, pour effectuer des travaux de marquage au sol, sur la commune,

Considérant que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des usagers,

ARRETE

Article 1er : L'entreprise **Signaux Girod EST**, ayant son siège au 2 allée Th Monod, espace hanami, 64210 Bidart est autorisée à occuper le domaine public, **sur les sections des arrêts de bus**, le Plan du Moulin, les Loyers, le Lay télécabine, le Cugnon, le Cugnonnet pour effectuer les travaux de marquage au sol. Le chantier sera mobile et sa durée est autorisée pour une période de 120 jours **à compter du mardi 02 mai 2023.**

Article 2 : La circulation ne sera pas impactée par les travaux..

Article 3 : L'entreprise susnommée prendra toutes les dispositions pour assurer la signalisation permanente de l'occupation du domaine public.

Article 4 : La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

Article 5 : Dès la fin des travaux, l'entreprise devra réparer à ses frais, tous dommages éventuels causés au domaine public.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le responsable de l'Entreprise Signaux Girod,
- Monsieur le Brigadier-Chef principal de Police municipale,
- Madame la Directrice des Services Techniques,
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Saint Gervais,
- Monsieur le Commandant du CPI des Contamines Montjoie,
- transport CCPMB

Et sera affichée à la porte de la Mairie.

**Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,
Le 25/04/2023**

**Le Maire,
François Barbier**

